



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 26
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).
Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE_2021_056

OBJET : CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE – SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur Bernard JOLLYS expose à l'assemblée la nécessité de créer une piste cyclable à proximité des équipements publics à partir de la piste cyclable départementale menant au collège Ausone desservant l'école élémentaire. Cet aménagement permettrait aux cyclistes, et notamment les jeunes écoliers de plus en plus nombreux, d'accéder plus facilement aux équipements publics en centre-ville depuis la piste départementale du collège Ausone, en toute sécurité et en préservant l'environnement naturel.

L'estimation des travaux étant de 73 055 € HT, le plan de financement serait le suivant :

Estimation	73 055 € HT
Subvention du Département de la Gironde 50 % (+ coefficient 1,20)	43 833 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité	29 222 €

La Commune préfinancera la TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 50 %.

Considérant la volonté de la commune de Bazas de s'engager dans des démarches de respect de l'environnement,

Considérant la nécessité de favoriser l'accès aux équipements publics

Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde, au titre de l'accompagnement des communes et le développement de leur territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

DECIDE d'engager les travaux d'aménagement d'une piste cyclable permettant de desservir des équipements publics.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de la Gironde au taux maximum de 50 % (affecté du coefficient de solidarité 2021, fixé à 1,20) soit 43 833 €.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ainsi que la TVA.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

